EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR PREFECTURE

016-211601208-20200115-D202017-DE

Regu le 16/01/2020



délibération : D_2020_1_7

L' an deux mille vingt, le mercredi 15 janvier à 18 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur

THOMAS Alain, Le Maire.

Nombre de conseillers en

exercice: 19

Date de convocation du : 06 Janvier 2020

Présents: 13

<u>Présents</u>: Monsieur BIOJOUT Denis, Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD

Jean Paul, Madame DESBORDES-PIERREFIXE Céline, Madame DUBOIS Anne,

Votants: 15

Mademoiselle DULAC Stéphanie, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur PRESSIGOUT Jean-François, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne

Marie, Monsieur THOMAS Alain, Monsieur MORA Vincent

Objet: Mise à disposition de la salle des fêtes à l'ensemble des candidats à l'élection municipale de Dirac

Pouvoirs:

Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie Madame DESILVESTRI Catherine a donné pouvoir à Monsieur SARRAT Rémi

Absent(s): Madame ARNAUD Delphine, Monsieur BAUD Armand

Excusé(s): Madame DESCLAUX Cécile, Madame DESILVESTRI Catherine, Madame

MARCILLAUD Brigitte, Monsieur GUIBERT Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François PRESSIGOUT

Monsieur le Maire rappelle que les 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal:

- la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et de ses accessoires, dans la mesure de sa disponibilité, à chaque tête de liste déclarée officiellement pour les élections municipales et ce jusqu'à la fin de la campagne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes (dans la limite de ses disponibilités) et ses accessoires à chaque tête de liste déclarée officiellement pour les élections municipales et ce jusqu'à la fin de la campagne.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Le Maire, Alain THOMAS Emis le 15/01/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire le 16/01/2020